

## Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 26 juillet 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (402r, 403v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 26 juillet 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45502>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 juillet 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination 6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

# Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de bien. Lecoq de Boisbaudran lui demandant s'il compte charger Dauphin de son procès en appel, Godin lui répond qu'il avait été entendu avec Jules Favre que Lecoq de Boisbaudran serait son conseil courant, pour éviter d'avoir recours inutilement au talent de Favre. Il demande à Lecoq de Boisbaudran de plaider toutes ses affaires en première instance et souhaiterait lui soumettre toutes les questions soulevées par son affaire même si Dauphin viendrait à plaider. Il lui annonce qu'il lui donnera l'explication des « 787 mille de M. Gauchet » après avoir reçu réponse à sa lettre.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#)

Personnes citées

- [Dauphin, Albert \(1827-1898\)](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Monsieur le Rég de Bois Landry

Monsieur

vous me demandez par votre lettre du 16  
courant à je dis chargez M<sup>e</sup> Dauphin de  
vous faire rapport que je suis distingué et  
avait bien pris à point que nous soyons  
bien entendus afin de marcher avec confiance  
dans la chose. lorsque M<sup>e</sup> Fabre  
me proposa de vous charger du soin de  
mon affaire il la fit pour me tirer de  
l'embarras ou je lui disais être pour trouver  
un conseil qui m'aiderait dans les difficultés  
difficiles qui devaient infailliblement survenir  
pour arriver à la signature, il me fit  
remarquer que ce conseil n'était nécessaire  
que que je ne devrais pas le chargier de  
la préparation des incidents qui naîtraient sans  
avoir une importance bien grande et ayant  
le courroux d'un telent ou devrait pas me donner  
a fut alors qu'il fut question de vous  
de vis à moyen avec l'autant plus de  
peine que sans votre intervention M<sup>e</sup>  
Fabre ou chaque instant nécessaire  
elle me faisaient la faute de mourir sans  
difficulté et sans pour ainsi dire que j'eussse  
à manœuvrer en faveur de l'importunité de le faire  
il était aussi volonté que vous procuriez  
aplaisir quand il y aurait able et volonté  
a le faire pour mes intérêts

vous n'avez affomme que la question  
que vous me posez je vous la ferai  
détoutiure de mon avis quelle est l'importance  
de l'appel pendant lequel on puisse bien  
mon rendez compte. Depuis que je suis  
d'autre affaires qui m'absorbent

il est un point sur lequel je suis bien  
fier je vous le dis à Paris. c'est que je  
veux vous voir plaider toutes les questions  
qui surgissent en première instance des  
quelles on recouvre pas l'intervention de  
M. le Dauphin sauf si la cause que vous  
avez à faire je n'ai aucun engagement pour  
mais même sous ce rapport que je ne  
peux faire rien d'autre que vous assurer  
me soit assuré, et assurer à ce point  
que vous ne craignez point de faire cette  
initiative quand vous le voudrez avec son  
mien que je vous y engagez soit en demandant  
à Guise soit en allant à Spincies pour  
y diriger mon affaire comme je pourrais  
être obligé de le faire. cela malgré le  
pas possible? je laisse espérer pourtant  
en en causant avec M. le père le Dauphin lorsqu'il  
a été question de maîtriser votre environnement  
à ce point de vue je laisse vous soumettre  
toutes les questions que mon affaire comporte  
même quand M. le Dauphin demanderait à la plaidoirie  
d'avoir la cause si vous me le conseilleriez pas  
contraire, et je laisse vous donner la plaidoirie  
de 164 milles de M. le Dauphin de mes partants  
votre réponse pour le faire

je suis par l'agréer mes estimations distingués

Le 1er Octobre 1775